

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

### **Procès-verbal de la session ordinaire du vendredi 10 février 2012**

Convocations adressées le 3 février 2012.

L'an deux mille douze, le dix février à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno, BOUILLON Jean-Philippe, Mesdames JULIEN Annie et HERMAN Christine, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian.

Absents excusés : Messieurs AUGER Eric, DESCHAMPS Pascal, HUET Jean-Paul, Mme SEVESTRE Maryline.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : Mme HERMAN Christine.

#### **Vote des subventions**

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi :

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny le Chartif :	85 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	143 €
ADMR de Thiron-Gardais :	85 €
Association sportive du Collège :	143 €
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne :	85 €
Les déjantés du 28 :	85 €

#### **Vente par adjudication**

Monsieur le Maire fait part de l'implantation de prairies temporaires sur le périmètre de protection du captage d'eau potable en octobre dernier, il a lieu de vendre l'herbe produite sur ces dix hectares, il est proposé de vendre par adjudication l'herbe sur pied. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'adjudication de la récolte d'herbe sur pied sur 10 hectares, il sera assisté de deux conseillers municipaux Mme HERMAN Christine et M. BOUILLON Jean-Philippe et à signer le cahier des charges entre les deux parties.

#### **Vote des comptes administratifs 2011**

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- **à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section d'investissement :	Dépenses : 124 740.78 €
	Recettes : 128 015.14 € soit un excédent de 3 274.36 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 87 432.69 €
	Recettes : 112 377.01 € soit un excédent de 24 944.32 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident de les laisser dans les sections respectives.

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section d'investissement : Dépenses : 309 378.51 €  
Recettes : 356 176.22 € soit un excédent de 46 797.71€  
Section de fonctionnement : Dépenses : 225 576.08 €  
Recettes : 463 004.92 € soit un excédent de 237 428.84 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif,

- **Au BUDGET ACTIVITE AGRICOLE**

Section de fonctionnement : Dépenses : 22 608.42 €  
Recettes : 31 145.45 € soit un excédent de 8 537.03 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif

Monsieur le Maire informe qu'il a lieu de clore le budget lotissement de la Girarderie, aucune opération n'a été effectuée sur l'année 2011, le Conseil Municipal acquiesce.

**Avancement du dossier assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'étude de O-DIAG concernant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de l'étude technico-financière. Après en avoir délibéré, il est décidé de poursuivre ces études par l'élaboration de l'AVP, à cet effet il est nécessaire de réaliser les enquêtes de raccordement. Monsieur le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres pour la réalisation des enquêtes de raccordement.

**Prêt de la caisse de dépôts et de consignations**

Considérant que par sa délibération du 14 janvier 2010, le conseil Municipal a décidé la réalisation de cette opération d'un montant de 160 425.44 €, dont le plan de financement s'établit ainsi :

Réserve parlementaire : 5 000.00 €  
DGE : 27 987.00 €  
Conseil Général : 41 981.00 €  
CDC : 14 000.00 € soit 88 968.00 € de subventions

L'autofinancement est de 21 457.44 €, et il a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 50 000 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- d'autoriser le Maire à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant de 50 000 € à annuités constantes sur 15 ans et négocier librement des conditions financières.
- d'autoriser Le Maire à signer le contrat de prêt.

**Travaux d'aménagement de la placette et de la rue du Purgatoire**

Monsieur Le Maire expose au conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Purgatoire et de la placette rue de Nogent. Monsieur Le Maire rappelle les caractéristiques essentielles de ce programme :

Lot 1 : Voies et réseaux divers avec une tranche ferme pour l'aménagement sécurité et une tranche conditionnelle pour l'aménagement de la rue du Purgatoire estimée à 168 213.30 € HT.

Lot 2 : Jardinage avec une tranche ferme pour la placette et une tranche conditionnelle pour l'aménagement sécurité estimé à 8 504.80 €.

Suite l'appel d'offres publié sur le site de l'AM et sur l'Echo de Brou en procédure adaptée, après analyse des offres par le pouvoir adjudicataire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés suivants pour les tranches fermes des deux lots:

Lot 1 : STAR ; agence de Margon pour un montant de 37 245.06 € pour la tranche ferme.

Lot 2 : Paysage Julien & Legault à la Loupe pour un montant de 893 € pour la tranche ferme.

### **Informations et Questions diverses**

#### **Location de l'habitation, sis , 7 rue de Nogent sous seing privé**

Vu la délibération du 26 mai 2008 concernant la convention entre l'Etat et la commune pour la location de l'habitation, sis, 7 rue de Nogent sous seing privé,

Suite au départ du précédent locataire, il a lieu d'établir un nouveau bail ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la candidature d'un couple de retraités, domiciliés actuellement dans un logement précaire sur la commune.

De ce fait, le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer le bail sous seing privé avec les futurs locataires: M et Mme CONTET Bernard à compter du 1er mars 2012. La location sera consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 410.75 € non compris les charges locatives et coût du chauffage.

Selon la convention n°28 3 06 2008 00 104 3 000000 1490 établie le 30 mai 2008 entre l'Etat et la commune de Montigny-le-Chartif en application de l'article L 351-2 soit le 1<sup>er</sup> janvier, le loyer sera révisé automatiquement et de plein droit d'après l'indice de référence des loyers.

#### **Cession de fonds de commerce et attribution du bail commercial**

Monsieur le Maire rappelle le nom du candidat retenu par les élus lors de la rencontre avec différents candidats : M. VERNOY Xavier.

De ce fait, le conseil Municipal approuve l'attribution du bail commercial et de la cession du bail commercial à M. VERNOY Xavier à compter du 1er avril 2012, autorise M FAUQUET Joël à effectuer la mutation pour l'exploitation de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune en faveur de M. VERNOY.

Un représentant de l'USMC sollicite un placard ou autre emplacement à la salle polyvalente pour ranger du matériel de l'association.

La séance est levée à 0 heures 15 le 11 février 2012 et les membres présents ont signé.

le Maire

Le secrétaire

Les Membres